

La lettre

de la Plate-forme RH

SGAR des Pays de la Loire



PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

n° 11 - janvier 2017



Le mot du directeur

En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous adresser tous mes vœux pour que 2017 vous apporte beaucoup de satisfactions personnelles et professionnelles.

L'équipe de la PFRH et moi-même avons le plaisir de vous adresser le n° 11 de la Lettre de la PFRH - SGAR des Pays de la Loire.

Dans cette nouvelle édition, vous y trouverez plusieurs rubriques présentant notamment un état des lieux de la médecine de prévention, le développement de l'apprentissage, le projet "CLIMAC", le salon "Place à l'emploi" et le tout nouveau restaurant inter-administratif d'Angers. C'est également l'occasion de revenir sur le séminaire consacré à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences organisé en partenariat avec la DGAFP et l'IRA de Nantes le 22 novembre dernier.

Nous restons à votre écoute pour enrichir et améliorer les prochains numéros de cette Lettre.

Bonne lecture !

Patrick DEBUT

Sommaire

Le mot du directeur

Projet CLIMAC

État des lieux de la médecine de prévention

Séminaire : Quelle GPEEC dans les années à venir ?

Place à l'emploi

Un nouveau restaurant inter-administratif à Angers

Développement de l'apprentissage dans les services de l'État

À vos agendas

Réunion du réseau formation

10 février

Formation des apprentis

28 février

Réunion du réseau GPMC

7 mars

Inauguration du RIA d'Angers

9 mars

Conférence apprentissage FPE / FPT

21 mars



Projet CLIMAC

CLIMAC ?

Les caractéristiques du projet CLIMAC (Club Interministériel des Managers et Chefs de Projet) sont les suivantes :

-fournir à des cadres un coaching collectif en ce qui concerne le pilotage en mode projet (2016)

-pérenniser les échanges à travers la mise en place de réunions thématiques et de séquences de co-développement

Le projet CLIMAC se décline en deux phases. Une première phase destinée aux DDI s'est déroulée en 2016, une seconde, élargie aux directions régionales et tirant les enseignements de l'étape précédente, se poursuivra en 2017.



Pourquoi les DDI dans un premier temps ?

Les DDI sont concernées, comme les autres services, par les nombreux changements liés à la politique de modernisation des services de l'État. Mais leur diversité (taille, organisation, localisation...) ne rend pas aisé, pour leurs managers, le lancement et le suivi de projets, tant sur le plan humain que technique.

Quelle différence avec un stage classique de conduite de projet ?

Deux différences importantes :

-tout d'abord le fait que cette formation-action soit réservée à des cadres de DDI, ce qui garantit une concordance des préoccupations et des environnements administratifs ;

-ensuite, la dimension coaching. L'intervenante ne dispense pas qu'un savoir, elle fait avancer le groupe par lui-même.

Le rôle du coach est donc fondamental ?

Il est essentiel. C'est la raison pour laquelle un choix explicite a été formulé auprès du cabinet en termes d'accompagnement. C'est une coach senior qui a accompagné le groupe.

Les participants ont-ils été satisfaits ?

Le bilan à travers les fiches d'évaluation est éloquent :

-qualité de l'animation : 4/4

-qualité des apports (méthodes, outils, concepts) : 4/4

-qualité des échanges entre participants : 3,8/4

-qualité des supports pédagogiques : 3,7/4

-degré pressenti d'application dans le quotidien : 3,4/4

-motivation à poursuivre le travail : 3,8/4

-degré de satisfaction globale : 3,9/4

L'évaluation évoque la poursuite du travail. Comment va se poursuivre CLIMAC ?

En 2017, CLIMAC va prendre sa dimension "club", élargi aux directions régionales et autres services de l'État, avec :

Un volet conférences débat sur des thèmes précis. Les premiers thèmes seront :

-le coaching : de la représentation à la réalité

-l'entretien professionnel : de la performance individuelle à la performance collective

-l'évaluation des objectifs : quels indicateurs ?

-le co-développement

Un volet constitution de groupes de pairs travaillant en mode co-développement sur des préoccupations partagées. Le groupe des représentants de DDI ayant suivi la phase 1 CLIMAC sera l'un de ces groupes.

Contact : Jean-Marc VACHER

tél : 02 40 08 40 08

jean-marc.vacher@pays-de-la-loire.gouv.fr

État des lieux de la médecine de prévention

Le décret du 28 mai 1982 prévoit la création d'un service de médecine de prévention dans toutes les administrations de l'État. Les missions du médecin de prévention associent la surveillance médicale des agents (visites quinquennales et surveillance médicale renforcée pour certaines catégories de personnels) et l'action sur le milieu professionnel (observation des postes de travail, participation aux CHSCT, etc.).

Du 2 novembre au 20 décembre, une enquête relative à la médecine de prévention a été conduite par la PFRH auprès d'une trentaine de services de l'État en région Pays de la Loire. Les résultats ont mis en évidence des difficultés croissantes rencontrées par l'administration territoriale de l'État, liées notamment à un déficit de médecins.

Elle a mis en évidence la pluralité de modes de gestion de la médecine de prévention (services internes mutualisés entre plusieurs administrations, conventions) au sein des administrations déconcentrées. Ce fonctionnement issu des politiques ministérielles d'action sociale est de plus en plus confronté à la pénurie de médecins de prévention, touchant aujourd'hui l'ensemble des services. Plusieurs administrations sont dépourvues de médecins, parfois depuis 2014. Les agents du ministère de l'agriculture et ceux de l'éducation nationale sont aujourd'hui les plus touchés par cette pénurie.

Renforcée par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 du décret relatif à la politique de ressources humaines dans la fonction publique, la DGAFP prévoit de faire évoluer le cadre général de la médecine de prévention, en prenant en compte les préconisations d'une étude de l'IGAS en cours de validation.

Parallèlement, une réflexion peut aussi être engagée à l'échelle de la région. Elle devra notamment viser à rationaliser la gestion de la médecine de prévention à travers des démarches de mutualisation interministérielle et inter-fonctions publiques.



Contact : Cathie FORTUN

tél : 02 40 08 64 82

cathie.fortun@pays-de-la-loire.gouv.fr

Séminaire : Quelle GPEEC dans les années à venir ?

Le séminaire, qui s'est tenu le mardi 22 novembre 2016, a réuni à l'IRA plus de soixante-dix décideurs et acteurs RH locaux sur la thématique de la GPEEC et plus précisément sur les enjeux à venir d'un travail sur les emplois, les effectifs et les compétences en interministériel et inter-fonctions publiques au niveau d'un bassin d'emploi.

Ce rendez-vous marque la volonté de mettre en commun une réflexion et des outils d'ingénierie au service des politiques publiques et des parcours des agents à un niveau fin de connaissance des métiers et des territoires.

Trois tables rondes ont permis de nourrir la réflexion autour de 4 verbes clefs dessinant une dynamique GPEEC pour les années à venir :

- Orienter : la définition des enjeux, les orientations nationales et l'accompagnement des services déconcentrés ou affiliés (FPT) relèvent de ce niveau. Ce cadrage a été posé, au cours de la 1ère table ronde, par les animateurs nationaux de la DGAFP, de la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour la fonction publique territoriale et du ministère de la défense.

- Prévoir : la 2e table ronde s'est attardée sur 2 expériences régionales portées par la DREAL et la DRDJSCS, sur les problématiques de la FPT et sur le travail d'ingénierie collaborative de la PFRH dans le but de construire des outils partagés, transposables et communicables. L'adéquation dans le temps entre les moyens humains, les emplois à pourvoir, les compétences attendues et les missions confiées semblent devoir relever de ce niveau de prescription.

- Coopérer : la 3e table ronde fut un partage d'expérience sur la prise en compte du changement, soit dans le cadre d'un transfert de compétences (DDT-M et CVRH), soit en lien avec une évolution territoriale des services (Conseil départemental de Loire Atlantique), soit afin de tenir compte de décisions locales de réorganisation de collectivités (Centre de Gestion 44). Cette coopération au niveau local, par bassin d'emploi, est indispensable afin de mieux se connaître et d'identifier des leviers de mobilité.

Employer : il ressort des tables rondes que la GPEEC n'est pas qu'un outil d'ingénierie au service des politiques publiques, elle est

aussi un investissement RH qui porte la responsabilité de l'employeur public auprès des agents (parcours de mobilité, conseil en orientation professionnelle, proposition d'accompagnement dans la carrière,...), responsabilité de l'employeur qui intègre la définition des métiers en tension, en voie d'extinction et émergents.



Le 13 décembre, ces travaux ont été présentés dans les locaux des ministères économiques et financiers dans le cadre de la journée annuelle consacrée à la GPEEC, organisée par la DGAFP.

Des constats ont été soulevés autour de 3 niveaux d'intervention :

- la définition des enjeux, les orientations nationales et l'accompagnement des services demeurent au niveau central ;
- l'adéquation dans le temps entre les moyens humains, les emplois à pourvoir, les compétences attendues et les missions confiées relèvent du niveau régional ;
- la coopération au niveau local, par bassin d'emploi, est indispensable afin de bénéficier d'une connaissance précise des ressources (emplois et compétences) et d'identifier des leviers potentiels de mobilité.

Contact : Ludovic de RIVE

tél : 02 40 08 64 18

ludovic.de-rive@pays-de-la-loire.gouv.fr

Place à l'emploi

Pour la 3ème année consécutive, la PFRH est intervenue le 3 novembre 2016, aux côtés du centre de gestion 44 (CDG44 - fonction publique territoriale) pour co-animer une conférence lors de la 11ème édition du salon « Place à l'emploi ». Co-organisé par la Maison de l'emploi de la métropole nantaise et "Atlantis Le Centre", ce salon a permis aux participants de rencontrer des recruteurs, bénéficier de conseils dans leurs démarches de recherche d'emploi, et d'assister à des conférences thématiques.

La conférence animée par le CDG44 et la PFRH, intitulée « Les métiers de la fonction publique territoriale et de l'État » a été l'occasion de présenter ces deux versants de la fonction publique, les domaines d'activités et métiers respectifs et les différents modes d'accès à l'emploi public : concours, recrutements directs, voies

d'accès réservées, apprentissage...

Près de 100 personnes, de tous niveaux d'études, ont assisté à cette conférence. D'autres personnes n'ayant pu accéder à la salle faute de place, ont été conviées à assister à cette

conférence, reconduite le 17 janvier 2017 dans les locaux de la Maison de l'emploi de la métropole nantaise.





Place à l'emploi

à Atlantis le Centre

Judi 3
et vendredi 4
novembre
de 9h à 18h

Des centaines d'offres d'emploi
dans de nombreux secteurs d'activité
et des services gratuits pour vous aider
dans vos recherches.

maisondelemploi.org / atlantis-nantes.com

Contact : Laure CAILLÉ

tél : 02 40 08 64 14

laure.caille@pays-de-la-loire.gouv.fr

Un nouveau restaurant inter-administratif à Angers

Après plusieurs années d'études et de travaux suivis par les services de la préfecture et la DDT de Maine et Loire, le nouveau restaurant inter administratif, financé par les crédits d'action sociale interministérielle, a ouvert ses portes en septembre 2016.

Si quelques travaux d'aménagement sont en cours d'achèvement, les usagers comme les personnels apprécient déjà les nouveaux locaux, très lumineux, mis à leur disposition. L'accessibilité y est facilitée pour les personnes à mobilité réduite, dans l'ensemble des locaux. Une salle conviviale pouvant accueillir un groupe de 20 à 30 personnes a également été créée. La fréquentation a d'ores et déjà augmenté de plus de 10 % par rapport à l'ancien restaurant, atteignant même un pic de fréquentation, 533 repas le 17 janvier, pour une moyenne antérieure de 320 repas par jour.

Les clients apprécient la qualité des repas qui leur sont servis et la souplesse dans la composition de leur menu. Monsieur Cyril NEVEU, président de l'association gestionnaire et Monsieur François MERLE, gérant du RIA, ont œuvré de concert afin de proposer une offre de restauration correspondant au besoin de chacun. Fini le repas

entrée-plat-dessert à un tarif unique. Dorénavant, chacun peut choisir le contenu de son plateau, composer son entrée et son dessert. Des plats végétariens sont proposés tous les jours et représentent 10 % des ventes quotidiennes. Après avoir acquitté un droit d'admission calculé en fonction des subventions accordées par

les administrations, chacun paie en fonction des plats et de la quantité consommée. Comme s'y était engagé le président de l'association gestionnaire, le prix du « menu classique » a même diminué (- 15 cts). Une signalétique avec des « smileys » facilite le choix des plats proposés.

L'équipe de Monsieur MERLE, composée de 8 personnes, apprécie également le nouvel espace de travail et les équipements modernes mis à leur disposition. L'espace dédié à la plonge a également été pensé et conçu afin de limiter le port de charges lourdes.

Prochainement, le gérant proposera, en plus de l'organisation de buffets pour des événements festifs, l'organisation de petits déjeuners pour les séminaires ou les agents en formation.

Contact : Cathie FORTUN

tél : 02 40 08 64 82

cathie.fortun@pays-de-la-loire.gouv.fr



Développement de l'apprentissage dans les services de l'État

Après un bilan 2015 très positif du développement de l'apprentissage dans les services de l'État en région des Pays de la Loire, le nombre de contrats signés en 2016 a progressé.

233 nouveaux apprentis, et 16 étudiants apprentis professeurs (EAP), soit un total de 249 nouveaux apprentis, ont été dénombrés à la rentrée 2016. A ceux-ci, il faut ajouter 82 apprentis toujours en activité, dont le contrat conclu en 2015 pour une durée de 2 ou 3 ans, ne prendra fin qu'en 2017 ou 2018. Ce sont donc 331 apprentis actuellement en poste dans les services de l'État en région.

Si le rectorat est de loin le plus gros recruteur, on retrouve des apprentis dans presque toutes les administrations.

Majoritairement de niveau baccalauréat (50%), les apprentis préparent néanmoins des diplômes de tous niveaux : 8 % suivent une formation de niveau I (Bac+5), 17 % une formation de niveau II (Bac+3), 20 % une formation de niveau III (Bac+2) et 5 % une formation de niveau CAP/BEP.

Des formations sont organisées pour répondre aux besoins de différents publics : maîtres d'apprentissage (en lien avec l'IRA de Nantes), apprentis (pour une meilleure connaissance de la fonction publique et des modalités de recherche d'emplois publics ou privés), et des services recruteurs (en lien avec la DIRECCTE).

Le comité de pilotage coprésidé par le préfet de région et le recteur, associant les services ainsi que le conseil régional, se réunit périodiquement afin d'assurer la coordination en région. Le prochain comité de pilotage aura lieu au printemps 2017.

Contacts

- Patrick DEBUT**, directeur
tél : 02 40 08 64 04
patrick.debut@pays-de-la-loire.gouv.fr
- Laure CAILLÉ**, conseillère mobilité carrière recrutement
tél : 02 40 08 64 14
laure.caille@pays-de-la-loire.gouv.fr
- Ludovic de RIVE**, conseiller gestion prévisionnelle des ressources humaines
tél : 02 40 08 64 18
ludovic.de-rive@pays-de-la-loire.gouv.fr
- Cathie FORTUN**, conseillère action sociale et environnement professionnel
tél : 02 40 08 64 82
cathie.fortun@pays-de-la-loire.gouv.fr
- Jean-Marc VACHER**, conseiller formation
tél : 02 40 08 64 08
jean-marc.vacher@pays-de-la-loire.gouv.fr
- Julien THOMAS**, chargé des actions administratives et logistiques
tél : 02 40 08 64 71
julien.thomas@pays-de-la-loire.gouv.fr

Contact : Laure CAILLÉ

tél : 02 40 08 64 14

laure.caille@pays-de-la-loire.gouv.fr

Bienvenue à Laure

Depuis le 2 novembre 2016, Laure CAILLÉ a rejoint la plate-forme RH. Après 8 années passées au service universitaire d'information et d'orientation à l'Université de Nantes, elle occupe désormais le poste de conseillère mobilité carrière recrutement.

